



## PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 AVRIL 2024

**Membres titulaires en exercice : 54**

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit avril, les membres de la Communauté de Communes de Châteaubriant - Derval se sont réunis à Châteaubriant - à la Communauté de Communes - sous la Présidence de M. Alain HUNAUULT

Communes	Conseillers Communautaires	Prés.	Abs.	Exc.	Donne pouvoir à	Nom de la personne
LA CHAPELLE GLAIN	M. Matthieu HAMARD	X				
CHATEAUBRIANT	M. Alain HUNAUULT	X				
	Mme Catherine CIRON	X				
	M. Georges-Henri NOMARI	X				
	Mme Jacqueline BOMBRAV	X				
	M. Rudy BOISSEAU	X				
	Mme Claudie SONNET	X				
	M. Elias AMIOUNI	X				
	Mme Christine BOURDEL	X				
	M. Jean-Luc MARSOLLIER			X	P	Mme Catherine CIRON
	Mme Simone GITEAU	X				
	M. Bernard GAUDIN	X				
	M. François-Xavier LE HECHO			X	P	Mme Catherine LE HÉCHO
DERVAL	M. Dominique DAVID	X				
	Mme Jacqueline LEBLAY	X				
	M. Michel HORHANT	X				
	Mme Laurence LE BIHAN	X				
ERBRAY	Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET	X				
	M. Jean-Noël BEAUDOIN	X				
	Mme Lucie PAUL	X				
FERCE	M. Alain LE TOLGUENEC	X				
LE GRAND AUVERNE	M. Sébastien CROSSOUARD	X				
ISSÉ	Mme Béatrice PIERRISNARD	X				
	M. Sylvain HAMON			X	P	Mme Béatrice PIERRISNARD
JANS	Mme Marie-Irène BOUIN	X				
	M. Sylvain DESCARPENTRIES			X	P	Mme Marie-Irène BOUIN
JUIGNE DES MOUTIERS	Mme Brigitte MAISON	X				
LOUISFERT	M. Alain GUILLOIS	X				

LUSANGER	M. Yves FROMENTIN	X				
	Mme Mireille BELLON-CHAMOT	X				
MARSAC SUR DON	M. Hervé DE TROGOFF	X				
	Mme Géraldine PINSON-LERAY	X				
LA MEILLERAYE DE BRETAGNE	Mme Marie-Pierre GUERIN	X				
	M. Jean-Yves GICQUEL		X			
MOIDON LA RIVIERE	M. Patrick GALIVEL	X				
	Mme Annette PIÉTIN			X	P	M. Patrick GALIVEL
MOUAIS	M. Yvan MÉNAGER	X				
NOYAL SUR BRUTZ	Mme Édith MARGUIN	X				
PETIT AUVERNE	M. Olivier POIRIER	X				
ROUGE	M. Jean-Michel DUCLOS			X	P	Mme Isabelle MICHAUX
	Mme Isabelle MICHAUX	X				
	Mme Catherine LE HECHO	X				
RUFFIGNE	M. Anita BONNIER	X				
SAINT AUBIN DES CHATEAUX	M. Daniel RABU	X				
	Mme Marie-Paule SECHET			X	P	M. Daniel RABU
SAINT JULIEN DE VOUVANTES	M. Jean-Michel CHEVALIER			X		
SAINT VINCENT DES LANDES	M. Alain RABU	X				
	Mme Marie-Anne LAILLET	X				
SION LES MINES	M. Bruno DEBRAY	X				
	Mme Martine CHEVALIER			X	P	M. Bruno DEBRAY
SOUDAN	M. Jean-Claude DESGUÉS	X				
	Mme Nathalie PIGRÉE	X				
SOULVACHE	M. Didier PAITIER	X				
VILLEPOT	M. Philippe DUGRAVOT	X				

➤ Secrétaire de Séance : Madame Lucie PAUL

M. le Président ouvre la séance et procède à l'appel des présents et constate que le quorum est atteint.

M. le Président propose, en mémoire d'Olivier BUCAILLE, conseiller municipal de Sion les Mines retrouvé décédé la semaine dernière, et par solidarité avec son Maire et l'équipe municipale, d'observer une minute de silence. Il propose d'y associer également les mamans des deux collègues Maires disparues ces derniers jours.

M. le Président revient sur le décès d'Olivier BUCAILLE et sur les difficultés rencontrées par M. Bruno DEBRAY pour faire constater le décès par un médecin. Au travers de cet exemple qui n'est pas nouveau pour les élus et du caractère dramatique de ces situations qui ont déjà pu être vécues par les uns et les autres, il souhaite tout d'abord adresser ses remerciements à M. Elias AMIOUNI qui était à Nantes et qui s'est déplacé à Sion les Mines. Il se dit personnellement étonné que le médecin de Sion les Mines n'ait pas daigné se déplacer en raison de patients présents dans sa salle d'attente. Il considère qu'il existe un problème de fond face à ces situations. Il suggère que chacun exprime son étonnement et son mécontentement et indique qu'il y procédera personnellement auprès des professionnels de santé, qui dans certains cas, pourraient faire un effort.

Il soumet à l'approbation le procès-verbal du Conseil Communautaire du 15 février dernier.

Les Conseillers Communautaires n'émettant aucune observation, le procès-verbal du Conseil Communautaire du 15 février 2024 est adopté à l'unanimité.

## **Finances – Economie – Emploi – Formation et Chambres consulaires**

### *Finances*

M. Dominique DAVID précise que ce conseil porte en grande partie sur les finances. Il s'agit de voter dans un premier temps les comptes de gestion puis dans un second temps les comptes administratifs. Il rappelle que le compte de gestion est élaboré par le comptable de la collectivité, il retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

#### **Délibération n° 027 : Comptes de gestion 2023 – Budget principal**

M. Dominique DAVID présente le Compte de gestion 2023 du Budget Principal de la Communauté de Communes qui fait apparaître un déficit cumulé de 3 921 834,75 € en section d'investissement et un excédent cumulé de 9 196 936,29 € en section de fonctionnement.

Ces résultats sont conformes au Compte administratif 2023 de la Communauté de Communes.

**Adoption à l'unanimité.**

#### **Délibération n° 028 : Comptes de gestion 2023 – Budget annexe Immobilier d'entreprises**

M. Dominique DAVID présente le Compte de gestion 2023 du Budget annexe Immobilier d'entreprises qui fait apparaître un excédent cumulé de 8 927,60 € en section d'investissement et un excédent cumulé de 102 617,07 € en section de fonctionnement.

Ces résultats sont conformes au Compte administratif 2023 de la Communauté de Communes.

**Adoption à l'unanimité.**

#### **Délibération n° 029 : Comptes de gestion 2023 – Budget annexe Zones d'activités économiques**

M. Dominique DAVID présente le Compte de gestion 2023 du Budget annexe zones d'activités qui fait apparaître un déficit cumulé de 2 033 672,71 € en section d'investissement.

Ces résultats sont conformes au Compte administratif 2023 de la Communauté de Communes.

**Adoption à l'unanimité.**

- **Délibération n° 030 : Comptes de gestion 2023 – Budget annexe Office du Tourisme Intercommunal**

M. Dominique DAVID présente le Compte de gestion 2023 du Budget annexe office du tourisme qui fait apparaître un excédent cumulé de 37 077,51 € en section d'investissement et un excédent cumulé de 30 188,80 € en section de fonctionnement.

Ces résultats sont conformes au Compte administratif 2023 de la Communauté de Communes.

**Adoption à l'unanimité.**

- **Délibération n° 031 : Comptes de gestion 2023 – Budget annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)**

M. Sébastien CROSSOUARD présente le Compte de gestion 2023 du Budget annexe SPANC qui fait apparaître un excédent cumulé de 11 847,78 € en section d'exploitation.

Ces résultats sont conformes au Compte administratif 2023 de la Communauté de Communes.

**Adoption à l'unanimité.**

- **Délibération n° 032 : Comptes de gestion 2023 – Budget annexe Service Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM TEOM)**

M. Rudy BOISSEAU présente le Compte de gestion 2023 du Budget annexe SICTOM qui fait apparaître un excédent cumulé de 1 802 200,45 € en section d'investissement et un excédent cumulé de 714 007,46 € en section de fonctionnement.

Ces résultats sont conformes au Compte administratif 2023 de la Communauté de Communes.

**Adoption à l'unanimité.**

- **Délibération n° 033 : Comptes de gestion 2023 – Budget annexe Ordures Ménagères**

M. Rudy BOISSEAU présente le Compte de gestion 2023 du Budget annexe REOM qui fait apparaître un excédent cumulé de 206 313,13 € en section d'investissement et un excédent cumulé de 177 724,67 € en section d'exploitation.

Ces résultats sont conformes au Compte administratif 2023 de la Communauté de Communes.

**Adoption à l'unanimité.**

- **Délibération n° 034 : Comptes de gestion 2023 – Budget annexe Transports**

M. Sébastien CROSSOUARD présente le Compte de gestion 2023 du Budget annexe Transports qui ne fait apparaître aucun déficit ou excédent à reporter.

Ces résultats sont conformes au Compte administratif 2023 de la Communauté de Communes.

**Adoption à l'unanimité.**

- **Délibération n° 035 : Bilan des acquisitions et des cessions - Année 2023**

M. Dominique DAVID indique que cette délibération est présentée chaque année à l'appui des comptes administratifs. Elle reprend l'ensemble des opérations d'acquisitions et de cessions qui ont fait l'objet d'un acte notarié au cours de l'exercice 2023 après avoir été soumises à la délibération du Conseil Communautaire.

**Adoption à l'unanimité.**

M. Dominique DAVID poursuit en présentant les délibérations relatives aux comptes administratifs. Il rappelle que le compte administratif est le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. Il constitue l'arrêté des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire.

Il précise qu'une analyse détaillée des comptes a été adressée à chaque conseiller communautaire en préparation de ce conseil et fait observer que seuls certains éléments d'analyse seront repris dans la présentation des comptes à la présente séance.

Par ailleurs, il rappelle que les résultats de l'exercice 2023 ont fait l'objet d'une reprise par anticipation au moment du vote des budgets 2024 en février dernier et que les chiffres présentés ce soir sont conformes à ceux qui avaient été communiqués.

Egalement, il indique que le Président peut assister à la présentation des comptes administratifs mais doit se retirer au moment du vote. Il propose donc de présenter les 8 budgets dans un premier temps et de ne procéder au vote qu'une fois ces présentations effectuées.

Il précise que pour chaque budget, une synthèse des chiffres de l'exercice sera projetée à l'écran sachant que le détail est mentionné dans la note qui a été adressée à chacun.

- **Délibération n° 036 : Comptes administratifs 2023 – Budget principal**

M. Dominique DAVID présente le Compte administratif 2023 qui fait apparaître une augmentation des dépenses réelles de fonctionnement limitée à 0,6 % entre 2022 et 2023.

Le chapitre des charges à caractère général a augmenté de 3,7%, soit un niveau bien inférieur à l'inflation malgré la poursuite de la hausse du prix des énergies.

Les dépenses de personnel ont augmenté de 3,1 % en raison de l'impact en année pleine de la hausse de la valeur du point au 1er juillet 2022 et de la revalorisation du 1er juillet 2023.

Les autres charges de gestion ont baissé entre 2022 et 2023 sous l'effet de la réduction de la contribution à l'Etablissement public Eaux et Vilaine dans le cadre de la GEMAPI en raison du lissage des investissements financés par emprunt.

Les recettes de fonctionnement, en hausse par rapport à 2022, sont fortement impactées par deux éléments exceptionnels qui n'ont pas vocation à se répéter en 2024. Il s'agit :

- d'une part de la somme de 1 071 K€ versée au titre du filet de sécurité. Cette aide de l'Etat avait pour vocation à compenser une partie des importantes hausses de charges subies entre 2021 et 2022 par la Communauté de Communes en raison de la hausse du coût des énergies et des augmentations successives de la valeur du point d'indice des fonctionnaires.
- d'autre part d'un encaissement de 315 K€ d'indemnités liées à un protocole transactionnel concernant des désordres sur l'espace aquatique AquaChoisel.

Hors ces éléments exceptionnels, les recettes ont augmenté de 6 % principalement en raison de la dynamique des recettes fiscales en 2023 avec notamment la revalorisation des bases fiscales et la hausse de la TVA perçue.

Le résultat de fonctionnement hors éléments exceptionnels est en hausse par rapport à 2022. Le taux d'épargne brute, à 12,5 % se situe un peu en-dessous de son niveau de 2019.

La section d'investissement fait apparaître un déficit de 3 529 K€ qui traduit l'avancée du programme d'investissement conformément au plan pluriannuel suivi depuis 2020.

#### **Adoption à l'unanimité.**

- **Délibération n° 037 : Comptes administratifs 2023 – Budget annexe Immobilier d'entreprises**

Concernant ce budget annexe, M. Dominique DAVID indique que les dépenses réelles de fonctionnement se situent au même niveau que celles de l'année précédente et que la hausse des recettes s'explique par la vente d'un atelier relais à Derval.

Il précise que le résultat de fonctionnement est de 31 K€ pour l'exercice et le résultat d'investissement s'élève à 149 K€.

#### **Adoption à l'unanimité.**

- **Délibération n° 038 : Comptes administratifs 2023 – Budget annexe Zones d'activités économiques**

M. Dominique DAVID présente ce budget annexe qui retrace les dépenses et recettes de l'exercice en section de fonctionnement au niveau des écritures réelles.

Il fait observer que ces montants sont ensuite transférés en section d'investissement pour constater l'évolution de la valeur du stock de terrains au cours de l'exercice.

A fin 2023, le résultat d'investissement est de 1 780 K€ lequel correspond à une diminution de la valeur du stock de terrains consécutive à des ventes de terrains effectuées sur l'exercice.

A fin 2023, le déficit cumulé de ce budget s'élève à 2 034 €. Il précise que la valeur des surfaces commercialisables est très supérieure à ce montant.

#### **Adoption à l'unanimité.**

##### **- Délibération n° 039 : Comptes administratifs 2023 – Budget annexe Office du Tourisme Intercommunal**

M. Dominique DAVID fait remarquer que ce budget s'équilibre grâce à une subvention du budget principal de 200 000 €. Sur 2023 les dépenses, comme les recettes, sont en légère baisse par rapport à 2022.

En investissement, les dépenses correspondent à l'acquisition de petit matériel et travaux liés au bâtiment et aux animations ainsi que des supports de communication touristique.

Il indique que l'année 2023 fait apparaître un résultat en fonctionnement de 2 842 € et en investissement un déficit de 3 870 €.

#### **Adoption à l'unanimité.**

##### **- Délibération n° 040 : Comptes administratifs 2023 – Budget annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)**

M. Sébastien CROSSOUARD précise que jusqu'en 2022, une importante partie des dépenses de ce budget correspondait aux subventions qui étaient versées aux particuliers par l'Agence de l'Eau pour des opérations de réhabilitation mais qui transitaient par le budget de la collectivité. Ces montants portés en dépenses et en recettes du budget aux chapitres 67 et 74 n'apparaissent plus en 2023.

Egalement, les modalités de contrôle ont été harmonisées depuis le 1er juin 2021 avec notamment l'établissement d'une grille tarifaire unique avec paiement à l'acte. Les tarifs votés ont été établis de manière à équilibrer le budget.

Il précise que l'année 2023 fait apparaître un excédent de 6 K€.

Il mentionne l'absence de section d'investissement sur ce budget.

#### **Adoption à l'unanimité.**

- **Délibération n° 041 : Comptes administratifs 2023 – Budget annexe Service Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM TEOM)**

Concernant ce budget annexe, M. Rudy BOISSEAU indique qu'en section de fonctionnement, les dépenses réelles de l'exercice 2023 sont en hausse par rapport à 2022, en raison principalement de la hausse du coût des prestations de tri et traitement (inflation, hausse du coût des énergies, hausse de la TGAP).

Les recettes réelles de fonctionnement sont également en hausse entre 2022 et 2023 en raison des effets conjugués de la hausse des tarifs de 15% décidée au 1er janvier 2023, de l'évolution en valeur de la base taxable (revalorisation des bases fiscales de 7 % en 2023) et d'un effet volume.

Il précise que le résultat de fonctionnement s'élève à 57 K€ pour l'exercice.

S'agissant de la section d'investissement, il fait observer que les principaux postes de dépenses correspondent au programme de renouvellement des bennes de collecte, à l'acquisition de bacs et colonnes d'apport volontaire et à la maîtrise d'œuvre liée aux travaux de la déchèterie de Châteaubriant. En recettes, un emprunt de 1 200 K€ a été réalisé pour le financement des travaux.

Le résultat d'investissement de l'exercice s'élève à 1 325 K€.

M. Bernard GAUDIN s'interroge sur la section de fonctionnement de ce budget annexe et notamment sur la variation entre le produit des services, qui s'élevait à 512 000 € en 2022 et à 331 000 € en 2023. Il souhaite avoir des explications sur cet écart qui lui semble important.

M. Rudy BOISSEAU explique que les produits des services qui portent sur la participation des éco-organismes montrent une moins-value en recettes. Il confirme une perte concernant la revalorisation de ces déchets.

M. Bernard GAUDIN demande si cette baisse est liée au nouveau conventionnement ou à des déchets mal triés.

M. Rudy BOISSEAU confirme les effets du nouveau conventionnement mais ce constat est dû au manque de tri des déchets. Il souligne l'absence d'amélioration sur ce point.

S'agissant du budget d'investissement, M. Bernard GAUDIN s'étonne de l'écart entre le montant prévu en 2023 et le montant réalisé qui comprend les restes à réaliser. Il fait observer que les dépenses inscrites aux chapitres 21 et 23 étaient respectivement de 650 000 € et de 2 267 000 € en prévisionnel, soit un total d'environ 2 900 000 €. Sur le budget réalisé, il souligne un montant de 100 000 € et un autre de 34 000 €, soit un total de 134 000 € ainsi que des restes à réaliser qui sont également peu élevés, à savoir 239 000 € et 42 000 €, soit un total de 281 000 €. Il estime que l'écart est important entre les montants prévus, les montants réalisés et les restes à réaliser. Concernant les recettes d'investissement, il constate la réalisation d'un emprunt prévu à hauteur de 1 200 000 €, totalement réalisé en 2023. Il compare la réalisation de l'emprunt avec les dépenses d'investissement réalisées et fait le constat d'un écart. Il demande des explications sur le fait d'avoir réalisé un emprunt de 1 200 000 € alors que les investissements n'étaient pas à ce niveau en termes de réalisation.

M. Rudy BOISSEAU précise que la réalisation de l'emprunt est principalement axée sur la nouvelle déchetterie et qu'elle était prévue initialement. Il précise que sur 2024, un complément d'emprunt sera réalisé également pour le projet de construction de la nouvelle déchetterie. Il rappelle par ailleurs, que chaque année, il est programmé des renouvellements de bennes et des achats de matériel. Il explique que si les renouvellements de bennes n'ont pas été effectués dans l'année, les écarts entre prévu et réalisé sont évidemment plus visibles. Il insiste sur le fait que l'inscription de crédits au budget n'entraîne pas forcément la réalisation de la dépense correspondante.

M. Dominique DAVID ajoute concernant l'emprunt, que ce dernier était proposé à un taux très intéressant et qu'il comportait une date butoir. C'est pourquoi, il a été contracté et qu'il se trouve bien entendu différé. Il souligne que si l'emprunt n'avait pas été débloqué, il aurait été nécessaire de repartir sur un schéma de renégociation et que le taux aurait probablement été différent de celui obtenu.

M. Bernard GAUDIN fait observer que l'emprunt d'un montant de 1 200 000 € a été réalisé en début d'année 2023.

M. Dominique DAVID acquiesce et précise que cette situation est liée au retard pris sur la construction de la nouvelle déchetterie. Il met en exergue que cet emprunt a été contracté à un taux de 2,5 %.

M. Rudy BOISSEAU souligne l'intérêt de contracter l'emprunt en raison du taux très intéressant même si la nouvelle déchetterie ne sera réalisée qu'au second semestre 2025.

M. Bernard GAUDIN s'interroge sur les taux actuels.

M. Dominique DAVID répond qu'aujourd'hui, les derniers taux avoisinent les 4 %.

M. le Président complète en précisant que le taux s'élevait à plus de 4 % au premier trimestre et que les entreprises empruntent entre 4 et 4,5 % à ce jour.

M. Dominique DAVID précise que l'analyse des banques, permet d'avancer que l'exercice 2024 s'annonce sous une certaine forme de stabilité. En cas d'impact baissier sur les taux, ce dernier pourrait intervenir à la fin du 2<sup>ème</sup> semestre.

**Adoption à l'unanimité.**

**- Délibération n° 042 : Comptes administratifs 2023 – Budget annexe Ordures Ménagères**

M. Rudy BOISSEAU précise que sur ce budget, en section de fonctionnement, les dépenses réelles de l'exercice 2023 sont en hausse par rapport à 2022, en raison également de la hausse du coût des prestations de tri et traitement.

Il souligne que la hausse des tarifs décidée en 2023 n'a été appliquée qu'au 1<sup>er</sup> juillet, elle n'a donc pas pu permettre de rétablir l'équilibre sur l'exercice qui fait apparaître un déficit de 222 K€.

Il fait le constat en investissement, le peu de mouvements sur l'exercice avec essentiellement des opérations d'ordre. Le résultat d'investissement de l'exercice s'élève à 47 K€.

**Adoption à l'unanimité.**

- **Délibération n° 043 : Comptes administratifs 2023 – Budget annexe Transports**

M. Sébastien CROSSOUARD indique que sur ce budget, les dépenses s'élèvent à 582 K€. Elles se composent, pour l'essentiel, du paiement au transporteur des bus mis en circulation sur les lignes C'bus et des charges de personnel.

En recettes, apparaissent les versements de la région au titre de la dotation de transfert du C'bus et du transport scolaire ainsi qu'une subvention du budget principal de la collectivité de 321 K€.

Il souligne que ce budget étant équilibré à l'euro près par la subvention du budget principal, il n'existe ni résultat ni reports.

**Adoption à l'unanimité.**

M. Bernard GAUDIN rappelle qu'à l'occasion du Conseil Communautaire de décembre dernier, il avait émis le souhait d'obtenir des précisions détaillées sur certains budgets. Le premier portait sur l'Espace Dauphins. Sachant que cet espace allait fermer ou est fermé aujourd'hui, il souhaitait avoir des éléments sur le montant des dépenses et des recettes qui étaient engagées sur l'exploitation de cet équipement. Il avait également demandé à connaître le coût du festival les Divas du Jazz en dépenses et en recettes et les mêmes éléments pour le Centre Socio Culturel car il ne parvenait pas à repérer la réalité budgétaire de cet équipement. Il renouvelle sa demande.

M. le Président répond que concernant l'espace Dauphins, il n'y aura aucun coût d'exploitation pendant deux ans en raison des travaux de rénovation. Le montant de ces travaux voté au budget 2024, s'élève à 11 400 K €.

Il est rappelé que cet équipement sportif situé à proximité du quartier prioritaire de la Ville aux Roses, dans le périmètre Action Coeur de Ville permet aux enfants scolarisés en primaire dans toutes les communes de l'intercommunalité de bénéficier d'un apprentissage de la natation. Il permet aussi aux clubs sportifs de s'entraîner et la dimension olympique du bassin permettra aux associations d'organiser des compétitions.

Cette réhabilitation est accompagnée financièrement par l'Etat, la Région et le Département.

Il est par ailleurs précisé qu'une attention particulière a été apportée pendant les études afin que les travaux de réhabilitation garantissent une maîtrise des consommations énergétiques dont le montant annuel s'élevait à 321K €.

Concernant le festival les Divas du Jazz, le budget alloué à cet événement est de 20 K€ par jour. Il permet ainsi pendant 3 jours de proposer plus d'une dizaine de spectacles à Châteaubriant et sur le territoire intercommunal, en mettant en valeur le patrimoine local. Il draine à chaque édition plusieurs milliers de spectateurs. Les retombées économiques sont importantes pour les commerces, sans compter le rayonnement culturel auquel contribue ce festival pour le territoire.

Le coût de réalisation du Centre Socio Culturel s'est élevé à 1 248 K € HT, avec une participation de la CAF de 112,5 K €, une participation de l'Etat de 250 K €, de la Région de 350 K € et du Département de Loire Atlantique de 100 K €.

Après que le Président ait quitté la séance, les comptes administratifs ont été soumis au vote pour chacun des budgets.

M. Dominique DAVID informe que, d'ici la fin de la séance, chaque conseiller communautaire doit impérativement signer le parapheur qui contient 8 feuilles de signature concernant les comptes administratifs.

M. le Président rejoint la séance. M. Dominique DAVID l'informe que tous les comptes administratifs ont été votés à l'unanimité.

M. le Président remercie l'assemblée.

- **Délibération n° 044 : Convention pluriannuelle avec l'association Initiative Loire Atlantique Nord pour la période 2025-2027**

**Adoption à l'unanimité.**

- **Délibération n° 045 : Contrats avec les éco organismes pour la reprise des déchets**

**Adoption à l'unanimité.**

- **Délibération n° 046 : Réhabilitation de l'espace aquatique les Dauphins - Délégation du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire**

M. Bernard GAUDIN déclare ne pas partager cette proposition. Il estime qu'il est important d'informer de façon régulière les membres du Conseil Communautaire ainsi que les élus qui participent aux commissions, sachant que ces personnes sont de moins en moins nombreuses et que les commissions se réunissent de moins en moins souvent. Même s'il entend et a bien saisi l'argumentaire de déléguer au bureau, il lui semble important que les personnes qui participent aux commissions puissent être informées en temps réel des évolutions de ce projet.

**Adoption à la majorité.**

**2 contres (M. Bernard GAUDIN et M. Alain LE TOLGUENEC)**

- **Délibération n° 047 : Attribution d'un fonds de concours à la commune de Saint Vincent des Landes**

Mme Catherine CIRON informe que la nouvelle bibliothèque de Saint-Vincent des Landes sera terminée cet été.

**Adoption à l'unanimité.**

M. Alain RABU remercie les conseillers communautaires de cette décision.

## *Économie*

### - Délibération n° 048 : Cession de parcelles au groupe APRC - Parc d'activités du Bignon à Erbray

M. le Président remercie tout d'abord Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET, Maire d'Erbray, ainsi que son équipe municipale. Il rappelle qu'en juin dernier, le Conseil Communautaire avait adopté un avis invitant la Commune d'Erbray à classer en 1AUe l'extension des 17 hectares de la zone intercommunale d'activités économiques du Bignon dans le projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté par le conseil municipal du 3 avril 2023.

Il rappelle que la Communauté Communes avait procédé à des acquisitions foncières il y a déjà plusieurs années et que ces dernières, avant d'aboutir, avaient fait l'objet de discussions rudes avec l'ancien propriétaire. Il fait observer aujourd'hui la récompense obtenue après 18 mois de discussion, pour cet important projet qui vient renforcer la dynamique économique constatée sur le secteur.

M. Bernard GAUDIN pose une première question sur la zone industrielle du Bignon. Il fait observer le manque d'informations sur le foncier disponible avant ou après ce projet de cession. Il élargit sa demande à l'ensemble des zones industrielles sachant que depuis le début du mandat le Conseil Communautaire a procédé à l'examen de plusieurs cessions. Il lui semble que le SCOT avait identifié 270 hectares de terrains disponibles sur l'ensemble des zones industrielles du territoire communautaire. Il souhaite bénéficier d'un récapitulatif précis de toutes les consommations de foncier sur chaque zone industrielle à la date de ce jour. Il rappelle par ailleurs l'étude confiée à Loire Atlantique Développement pour laquelle, il souligne ne pas avoir eu connaissance des résultats.

M. Dominique DAVID note cette question sur laquelle il reviendra.

M. Bernard GAUDIN rappelle que le Conseil Communautaire a déjà examiné deux délibérations de cette nature avec des investisseurs en immobilier d'entreprises. La première délibération a été adoptée le 21 avril 2021 lors d'une séance délocalisée à la Halle de Béré pendant la période de COVID. Cette délibération concernait une entreprise, un investisseur immobilier, BT Immo, pour lequel une délibération de cession qui portait sur 14 hectares sur le Parc d'activités des Estuaires à Derval, avait été examinée. La seconde délibération du même type concernait la société Pitch immobilier. Elle portait sur une cession de parcelles de 90 000 m<sup>2</sup> sur le Parc d'activités des Estuaires à Derval. Il informe avoir, en parallèle, vérifié le bilan des acquisitions et cessions depuis 2021 sur lequel il a retrouvé la cession correspondante en mai 2023. Toutefois, il n'a pas retrouvé de cession à la Société BT immobilier sauf si celle-ci ait eu lieu depuis le 1er janvier. Il constate le délai important entre la délibération et la cession effective.

M. le Président lui évoque la réalité économique. Il met par ailleurs en exergue les beaux projets présentés ce soir, créateurs de 120 emplois. Au lieu d'acter ce nombre d'emplois, il fait observer que la question porte sur les disponibilités foncières. Il rappelle ses démarches engagées avec les industriels et ses nombreux échanges lesquels peuvent parfois durer 18 mois à l'image de ce dossier. Il prend pour exemple un autre dossier pour lequel les échanges avaient débuté depuis 2020. La veille de l'annonce de la création de 250 emplois, le dossier n'a pas abouti au regard de la conjoncture internationale.

Il indique que dès lors, qu'un investisseur est intéressé par du foncier, une délibération est présentée et suivie d'un avant contrat. Ce document porte sur un engagement de vente de la collectivité à l'industriel qui s'engage à construire sous réserve de conditions suspensives qui dépendent de la réglementation. Il rappelle également que le permis de construire doit être précédé d'un certain nombre de dossiers à constituer et qui répondent à une réglementation très stricte. Cette étape dure entre 2 à 3 ans. Il revient sur les projets de Pitch Immobilier et BT Immo en rassurant sur le fait qu'ils avancent et qu'ils vont être réalisés.

M. Dominique DAVID ajoute que les deux projets évoqués avancent et que les dossiers sont traités à ce jour par les services de l'État. Il informe de la réception, il y a moins de 24 h, d'un arrêté préfectoral sur la suite du dossier de BT Immo.

M. Bernard GAUDIN fait savoir qu'il apprécie différemment les projets en fonction qu'il s'agisse de projets d'investisseurs immobiliers. Il observe que les trois projets évoqués sont portés par des investisseurs immobiliers et non par des entreprises de production. Il indique n'avoir aucun doute lors de cessions à des porteurs de projets d'entreprises locales ou qui viennent s'installer. Toutefois, lorsqu'il s'agit d'entreprises qui mobilisent des surfaces importantes pour de l'immobilier d'entreprise, il émet des doutes et indique ne pas avoir de conviction sur l'intérêt de ce type de projet. Il souligne que ces projets suscitent de nombreuses interrogations aujourd'hui et évoque à ce titre un rapport récent de l'Assemblée Nationale sur les surfaces mobilisées par des investisseurs immobiliers. Il exprime donc un doute sur ce projet en précisant que « c'est son droit le plus strict ». Par conséquent, il s'abstiendra étant donné qu'il ne parvient pas à avoir une opinion définitive sur ce genre de projet.

M. Dominique DAVID rappelle que pour ces projets, le devenir de ces implantations est connu puisqu'il s'agira de bases logistiques qui se traduiront par des créations d'emplois. Il considère que cet élément n'est pas neutre.

M. le Président rappelle à M. Bernard GAUDIN qu'il s'était déjà abstenu lors de la présentation, à la Halle de Béré, des deux grands projets à Derval.

M. Bernard GAUDIN répond que s'agissant du premier oui, mais pas le deuxième.

M. le Président précise que chacun peut voter comme il l'entend et qu'il s'agit de l'intérêt de la démocratie. Il indique qu'aujourd'hui des entreprises situées sur la Ville Centre ont également besoin de surfaces de stockage pour se développer mais qu'elles ne peuvent obtenir. Il rappelle que le Conseil Communautaire a accompagné l'entreprise Tétrapack qui lui a permis un important développement. L'entreprise Malgogne située à Derval a comme client principal, l'entreprise Tétrapack. La vision peut donc être différente lorsque l'on a connaissance du fonctionnement de l'entreprise. Il constate qu'aujourd'hui la croissance est en berne. Les projets industriels sont ralentis mais ce n'est pas le cas sur le territoire. Il rappelle également au sein du Conseil Communautaire la délibération adoptée concernant la création de l'école de production. Puis la décision d'accueillir un pôle de formation du Greta avec une branche logistique. Il fait le constat que la formation proposée sur le territoire encourage les investisseurs à s'installer. Il souligne que l'économie est la priorité et que vient ensuite la formation.

M. Bernard GAUDIN réitère son avis en indiquant qu'il n'a aucun doute sur les projets industriels, d'autant plus quand ils sont portés par des entreprises locales connues. Il décèle de la part des investisseurs immobiliers d'entreprises, des stratégies de placement. Ce constat ne concerne probablement pas le projet présenté ce soir mais il souligne qu'il existe.

M. le Président répond que les investisseurs ne s'enrichissent pas en investissant dans des bâtiments industriels.

M. Hervé de TROGOFF ajoute que les fonds communs de placement rapportent entre 15 et 20% par an.

M. le Président interroge M. Hervé de TROGOFF sur le fait qu'on ne fait pas fortune en investissant dans les bâtiments industriels.

M. Hervé de TROGOFF répond qu'il y a rarement beaucoup de fonds commun de placement qui investissent dans des plateformes de distribution.

M. Jean-Noël BEAUDOUIN informe être satisfait de cette implantation sur sa commune. Il demande toutefois si une réorganisation de l'accès à la zone du Bignon est envisagée au regard du nombre important de poids lourds qui accèderont à cette surface logistique. Il s'interroge sur la création d'une sortie sur la route d'Angers.

M. le Président répond que la Communauté de Communes n'a pas prévu cette création pour le moment. Il indique qu'une réflexion pourra être engagée sur la création d'une bretelle d'accès au carrefour situé plus bas. Il signale que l'existence de la rocade a permis la réalisation de ce projet. L'axe Rennes Angers jusqu'à Martigné Ferchaud est, selon lui, un bol d'oxygène. S'agissant des commissions et pour répondre à la remarque précédente, il rappelle que la première décision prise en début de mandat, portait sur l'ouverture de l'ensemble des commissions à tous les conseillers municipaux du territoire communautaire. Il indique que de ce fait aucun conseiller municipal ou un conseiller communautaire ne peut dire qu'il n'est pas informé.

**Adoption à la majorité.**

**1 abstention (M. Bernard GAUDIN).**

- **Délibération n° 049 : Cession d'une parcelle à la société BOURSEAU - Parc d'activités des Estuaires à Derval**

M. le Président émet trois remarques. Concernant la première, il informe qu'ayant eu par le passé l'occasion professionnellement d'être sollicité par cette entreprise, il ne prendra pas part au vote. La deuxième porte sur l'économie dont il rappelle la priorité. Pour les deux projets importants présentés à cette séance, il remercie M. Dominique DAVID pour son implication mais également l'action de Romain PRIOU pour sa réactivité. S'agissant de la troisième remarque et suite à l'intervention de M. Bernard GAUDIN, il souhaiterait que soit projeté l'état du foncier disponible sur les zones intercommunales à ce jour. La zone des Estuaires à Derval présente un taux d'occupation de 89%. La zone du Val de Chère sur laquelle est implantée l'entreprise Team Plastique compte environ 240 salariés et affiche un taux d'occupation de 97 %. Sur la zone d'Hochepie, ce taux est de 87%. Concernant la zone du Bignon, le taux est de 93%. Pour ce qui est de la zone du Val Fleury, elle affiche un taux de 99%. La zone de la Bergerie présente un taux de 96% et la zone Horizon est occupée en totalité.

Il signale qu'entre 2005 et 2021, 36 hectares avaient été cédés. Depuis 2021, ce sont 57 hectares qui ont fait l'objet d'une cession. Il fait observer que le territoire est aujourd'hui récompensé de toutes les actions entreprises. Au vu du constat sur le manque de disponibilités foncières, il indique qu'il sera nécessaire de s'interroger rapidement sur la création de nouvelles zones intercommunales afin de permettre l'accueil de nouvelles entreprises. A ce titre, il conviendra de révoquer le Scot. Ce sujet sera abordé lors d'une prochaine Commission économie.

M. Bernard GAUDIN donne son accord sur cette délibération de cession à l'entreprise BOURSEAU.

M. Hervé de TROGOFF estime intéressant de constater que la Communauté de Communes de Nozay ne peut plus proposer de foncier. Il considère cette information importante pour sa commune.

**Adoption à l'unanimité.**

## Personnel – Administration Générale et Mutualisation

*Administration générale*

- **Délibération n° 050 : Rapport d'activités de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval - Année 2023**

M. Philippe DUGRAVOT informe qu'un film d'une quinzaine de minutes a été réalisé afin de retracer l'activité des services de la collectivité et va être projeté. Avant sa présentation, il souhaite adresser ses remerciements à l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs de la Communauté de Communes qui œuvrent toute l'année au fonctionnement des différents services qui sont retracés dans le rapport d'activité. Sous l'autorité de Valérie GAUDIN, ils réalisent un travail remarquable. Il souhaitait également saluer l'activité de chacun qui est extrêmement importante, intense, parfois discrète, mais qui est véritablement au cœur de la vie de l'intercommunalité.

A l'issue de la projection, M. Philippe DUGRAVOT précise que ce film très complet sera mis en ligne sur le site Internet de la Communauté de Communes et rappelle que cette présentation n'est pas soumise au vote.

M. le Président remercie tout d'abord M. Philippe DUGRAVOT pour avoir souligné la motivation et les compétences des agents intercommunaux. Il remercie également tous les collègues élus pour l'important travail collectif réalisé. Il précise que le film a abordé la compétence formations et souhaiterait intervenir sur ce sujet en rappelant que sans le Lycée Saint Joseph, l'IUT n'aurait pu être accueilli pour cette première année. Il souligne que le bâtiment tertiaire est en cours de finition et qu'il ouvrira en septembre prochain. S'agissant du Campus Connecté, le film indique 18 étudiants en 2023. Il fait observer qu'aujourd'hui, 24 étudiants et 5 salariés sont présents. Il invite celles et ceux qui ne connaîtraient pas encore le Campus Connecté à s'y rendre en soulignant son importance à la fois pour les étudiants mais aussi pour les adultes. Il insiste également sur la formation au BAFA, qui avait fait l'objet d'une décision prise il y a quelques années et qui est gratuite.

Par ailleurs, en l'absence de M. Jean-Luc MARSOLLIER à la présente séance, il rappelle que l'Office de Tourisme Intercommunal va fêter son 10<sup>ème</sup> anniversaire et la première voie verte, son 20<sup>ème</sup> anniversaire. Il fait le constat que le territoire connaît aujourd'hui un essor du tourisme vert comme l'illustre l'aire de camping-car, dont les chiffres de fréquentation explosent.

Il aborde par ailleurs les France Services en rappelant leur nécessité au regard des multiples démarches administratives en ligne. La structure implantée à Derval avait montré son intérêt et l'évolution constatée sur celle de Châteaubriant démontre également son utilité. Ces structures sont fréquentées par un nombre important de personnes chaque année.

**Les membres du Conseil Communautaire donnent acte de la présentation de ce rapport.**

- **Délibération n° 051 : Renouvellement du contrat de prestations avec la Société SMA NETAGIS pour le Système d'Information Géographique**

M. Philippe DUGRAVOT informe qu'à ce jour, 17 communes ont déjà délibéré pour ce renouvellement. Il insiste sur la nécessité de ce service important pour l'ensemble des communes et pour les plus petites en particulier. Il précise que ce service permet l'accès à des données telles que le cadastre.

**Adoption à l'unanimité.**

*Personnel*

- **Délibération n° 052 : Multi accueil à la Borderie – Création de postes**

**Adoption à l'unanimité.**

## Solidarité

- **Délibération n° 053 : Présentation du rapport d'activités politique de la ville - Année 2023**

Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET rappelle en liminaire que le contrat politique de la ville a été signé en 2015 et qu'il a été prolongé jusqu'en 2022. Ce contrat fixe trois grandes orientations, le renouvellement urbain et le cadre de vie, la cohésion sociale et l'emploi. Ce contrat s'inscrit dans une démarche partenariale avec l'ensemble des acteurs institutionnels, économiques, associatifs et habitants du quartier.

Elle précise que le rapport d'activités politique de la ville a été adressé avec la délibération. Il relate les actions déployées sur le quartier de la Ville aux Roses. Elle présente quelques actions menées ou animations réalisées en 2023 par les services de la Communauté de Communes. Elle débute par des photos du Welcome Festival qui a été organisé par le Centre Socio Culturel Intercommunal au mois de septembre et qui a réuni plus de 500 personnes au sein du quartier. Elle cite également le ciné de plein air qui a été organisé le 1<sup>er</sup> septembre, au Parc des droits de l'enfant. Ces deux exemples mis en avant font partie d'une liste d'animations très complète. Elle précise que ces animations se veulent interactives et propices à l'échange mais aussi favorisent les liens sur le quartier.

Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET indique que des animations au niveau culturel sont également proposées avec notamment l'intervention de l'orchestre cuivre et percussion avec les professeurs du Conservatoire qui proposent 2h d'éducation musicale au Collège de la Ville aux Roses chaque semaine. Un atelier de danse est également proposé pour les élèves de l'école primaire Claude Monet. Les élèves ainsi que les collégiens ont également participé à la découverte de deux expositions à la Galerie 29.

S'agissant de la thématique de l'emploi et notamment sur l'accompagnement vers l'emploi, elle signale que dès la 3ème, le service emploi et formation met en œuvre des actions pour aider les jeunes dans leur recherche de stage en répertoriant des entreprises mais aussi pour aider à se présenter aux professionnels. Dans le cadre de la semaine Destination Avenir(s), les collégiens ou les personnes en recherche d'emploi ou en réinsertion peuvent découvrir des métiers, soit par des mises en situation, soit par des échanges avec des professionnels ou par des visites d'entreprise. Elle informe que sur 150 collégiens qui ont participé au forum découverte des métiers, 30 élèves ont visité des entreprises par petits groupes et 300 élèves ont eu la possibilité d'échanger avec des professionnels, au sein de leur école pour bénéficier de témoignages de professionnels et pour les aider dans leur orientation. Elle souligne que le réseau emploi permet à titre plus individuel, de pouvoir lever les freins à l'emploi par des entretiens et des préparations au préalable mais aussi des rencontres avec des professionnels issus du monde du travail. Elle insiste sur le fait que les actions menées sont destinées aux jeunes, aux scolaires et aux habitants du quartier de la Ville aux Roses en mobilisant leur participation.

**Les membres du Conseil Communautaire donnent acte de la présentation de ce rapport.**

- **Délibération n° 054 : Contrat de la ville – Engagement Quartier 2030**

M. le Président déclare, au regard du nombre important d'élèves des communes qui viennent au Collège de la Ville aux Roses, que l'on peut se réjouir de l'intervention du Conseil Départemental pour la réhabilitation du collège. Il remercie à cet effet Mme Catherine CIRON et M. Philippe DUGRAVOT en indiquant que Mme Catherine CIRON avait demandé cette réhabilitation depuis longtemps.

Il rappelle par ailleurs que près de 12 communes sont représentées au multi accueil Le P'tit Castel. Il souligne l'important travail réalisé par Habitat 44 sur le quartier et propose d'inviter son Directeur lors d'une prochaine séance dans l'objectif qu'Habitat 44 investisse également dans l'ensemble des communes pour accompagner cette politique de logement social nécessaire.

**Adoption à l'unanimité.**

M. le Président remercie l'assemblée. Sur la suggestion d'une des collègues, il précise que le verre de l'amitié, qui avait été arrêté compte tenu de la crise sanitaire, est réorganisé à l'issue de la séance.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance.


Il remercie tous les membres de l'assemblée.

Le secrétaire de séance



Lucie PAUL

Le Président



Alain HUNAULT